

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU JEUDI 28 MARS 2007
A 20H15 A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

Présidence : M. Jean-Denis Chavaillaz
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 59 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes Aline Perriard, Denise Chenaux Bernadette Schaub, Marie-Christine Chavaillaz, MM. Jacques Perriard (en voyage d'étude à l'étranger), David Chenaux et Francis Limat.
Scrutateurs : Mme Sabine Gerber, Posieux
M. Maurice Seydoux, Ecuwillens

M. Jean-Denis Chavaillaz : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette 4^{ème} assemblée déjà de la législature 2006-2011. Le Conseil communal vous remercie de consacrer votre soirée aux affaires communales et vous souhaite de passer une soirée instructive et agréable. L'aspect convivial de l'assemblée ne sera pas négligé, puisque nous vous proposons de partager un petit encas et le verre de l'amitié à l'issue de cette assemblée.

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, tiendra le PV de cette assemblée. Elle utilisera, à cet effet, un enregistreur.

L'assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 11 du 16 mars 2007 ;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale distribuée par tous ménages le 16 mars 2007;

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'auraient pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. Personne, tous les citoyens présents peuvent voter.
2. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que les scrutateurs vous remettront et décliner vos noms et domicile.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2006.
2. Comptes de fonctionnement 2006 - approbation
 - 2.1 Rapport de la commission financière
3. Comptes des investissements 2006 – approbation
 - 3.1 Rapport de la commission financière
4. Aménagement d'un local pour bancomat – vote du crédit y relatif
 - 4.1 Rapport de la commission financière
5. Extension du chauffage à distance, Rte de l'Ecole à Posieux – vote du crédit y relatif
 - 5.1 Rapport de la commission financière
6. Collecteur en séparatif, Rte de l'Ecole à Posieux – vote du crédit y relatif
 - 6.1 Rapport de la commission financière
7. Organe de révision externe – explications – proposition de désignation par la commission financière – désignation par l'assemblée communale
8. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour de ce soir ? Ce n'est pas le cas.

Au vote à main levée : l'ordre du jour **est approuvé à l'unanimité**, l'assemblée peut ainsi débiter.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 13 DECEMBRE 2006

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2006 **est approuvé à l'unanimité**.

M. Jean-Denis Chavillaz : je remercie notre secrétaire communale, Madame Nicole Chavillaz qui a, chaque fois, grand plaisir à élaborer ces procès-verbaux d'assemblée communale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2006

Jean-Denis Chavillaz : avant de passer en revue de façon détaillée les comptes de l'exercice 2006, le Conseil communal tient à commenter les comptes en vous présentant quelques statistiques, comparaisons et autres perspectives. Cela permet de mieux comprendre, respectivement de mettre dans le cadre qu'il convient ces comptes 2006.

1. La progression des charges apparaît dans ce tableau de même que la progression des recettes ou produits. Je constate avec satisfaction que l'augmentation des produits a été plus importante que l'augmentation des charges entre les années 2004, 2005 et 2006, années de référence pour cette comparaison.

2. Autres éléments qui nous intéressent tous puisque nous sommes tous payeurs d'impôts, c'est précisément la perception d'impôts. On constate qu'en 2006 nous avons atteint le plus haut niveau d'impôts pour la commune et si nous faisons la projection jusqu'en 2010, notamment en raison de la baisse d'impôts intervenue au début de cette année (baisse de 85% à 77.4%), nous nous trouverons au niveau de 2004/2005. Ceci sans compter les autres facteurs qui influencent la perception d'impôts en particulier la structure des revenus et l'augmentation de la population.

3. Les intérêts et amortissements, comparés également sur les années 2004 à 2006. On trouve les intérêts passifs qui sont passés de Fr. 430'000.00 à Fr. 220'000.00 en 3 ans. Ensuite les amortissements obligatoires qui ont diminué de Fr. 294'000.00 à Fr. 246'000.00. Le total de ces deux éléments se nomme charges obligatoires qui sont forcément également à la baisse et le résultat de cet ensemble nous a permis de procéder à des importants amortissements complémentaires durant ces 3 exercices 2004, 2005 et 2006.

4. La dette de la commune a bien sûr suivi une tendance à la baisse étant donné que les résultats ont été positifs et que des amortissements complémentaires ont pu être réalisés. On constate que la dette brute de Fr. 9'873'000.00 a passé à Fr. 8'374'000.00 pour la même période. La dette par habitant est passée de Fr. 4'661.00 à Fr. 3'576.00. L'évolution de la population qui était de 1809 en 2004 et qui est à fin 2006 de 1970 habitants.

5. Une information : comment sont affectées nos dettes, respectivement qu'est-ce qui provoque nos dettes ? On trouve la dette brute, la dette du patrimoine financier (nos immeubles qui rapportent de l'argent) et les dettes d'exploitation. On voit et c'est réjouissant nous avons passé de Fr. 5'000'000.00 à Fr. 4'200'000.00 dans ce même laps de temps.

6. Capacité d'investissement : c'est un calcul intéressant pour le Conseil communal qui nous informe sur ce que la commune peut investir, sans pour autant avoir recours à des entrées supplémentaires sous forme d'augmentation d'impôts. La capacité totale d'emprunt, aujourd'hui, est de Fr. 7'886'695.00 répartie entre la capacité d'emprunt proprement dite et les crédits disponibles (autorisations d'emprunt non utilisées).

7. Un petit regard sur l'avenir, ce qui dicte la position du Conseil communal lorsqu'il parle de finance. Il s'agit d'essayer d'équilibrer au mieux les finances communales, notamment en tenant compte des futurs investissements assez conséquents. On constate que 2006 est une année exceptionnelle, 2007 est le chiffre que nous avons voté lors de l'assemblée du budget, 2008 on se trouve dans les projections mais encore dans les chiffres noirs et pour finir 2009 et 2010, notamment en raison de l'augmentation des charges obligatoires (intérêts passifs et amortissements obligatoires dus aux investissements), on est légèrement en dessous. Je rappelle que c'est une projection qui tient compte des facteurs actuels. Cependant, nous ne maîtrisons pas tous ces facteurs, par exemple, nous ne

connaissons pas la portée de la nouvelle péréquation financière entre les cantons et les communes. Enfin, je rappelle que ce sont les investissements qui figurent au plan de législature, nous le gardons devant les yeux pour être très prudents dans nos dépenses.

Après ces propos introductifs, venons-en maintenant au détail. Les comptes 2006 ont été publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin d'information no 1/2007 de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. D'autre part, nous avons joint, comme à l'accoutumée, les explications sur les différences les plus marquantes par rapport au budget. Aussi, nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre, pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

0. Administration

Pas de question.

1. Ordre public

Pas de question.

2. Enseignement et formation

Pas de question.

3. Culture, loisirs et sports

Pas de question.

4. Santé

Pas de question.

5. Affaires sociales

Pas de question.

6. Transports et communications

Pas de question.

7. Protection, aménagement de l'environnement

Pas de question.

8. Economie

Pas de question.

9. Finances et impôts

Pas de question.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous avons passé en revue les différents chapitres dont le résultat est un bénéfice ou excédent de produits de Fr. 44'388.00. Je donne maintenant la parole à la commission financière, par le biais de son président, M. Bernard Perritaz.

M. Bernard Perritaz : conformément aux attributions légales décrites à l'art. 97 de la Loi sur les communes, la commission financière a siégé les 12, 28 février et le 14 mars 2007 pour établir son préavis relatif aux objets présentés par le Conseil communal à l'assemblée communale de ce soir. Sur la base des formulaires de révision établis par le Service des communes, la commission financière a procédé le 12 février 2007 à la vérification de la comptabilité communale. Cette révision s'est déroulée avec la collaboration de Mme Annelise Chavillaz, trésorière communale et de Mme Corinne Terreaux, perceptrice des impôts. Il a été constaté que les opérations comptables répondaient aux exigences légales. La commission financière remercie Mmes Chavillaz et Terreaux pour leur parfaite collaboration et les félicite pour la qualité de leur travail.

Comptes de fonctionnement 2006 : les commentaires fournis par le Conseil communal au sujet des comptes de fonctionnement 2006 nous auront permis de comprendre les raisons des dépassements voire des économies par rapport au budget.

Compte 90 – impôts : il est réjouissant de constater que les recettes d'impôts ont été supérieures aux prévisions d'environ Fr. 700'000.00. Ces recettes supplémentaires proviennent d'impôts irréguliers pour Fr. 120'000.00 et d'impôts réguliers pour Fr. 580'000.00. Ces recettes supplémentaires correspondent à environ 85% des amortissements supplémentaires.

Compte 99.332.00 – amortissements supplémentaires : compte tenu du très bon résultat de l'année 2006, des amortissements extraordinaires ont été effectués pour un montant de Fr. 829'718.30. Ces opérations sont conformes aux dispositions légales.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2006 qui se soldent par un bénéfice de Fr. 44'388.62 après des amortissements supplémentaires de Fr. 829'718.75.

Jean-Denis Chavillaz : merci M. le président. Après la lecture de ce rapport de la commission financière, y a-t-il des questions avant que nous vous soumettions l'approbation de ces comptes de fonctionnement 2006 ?

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2006 bouclant avec un excédent de recette de Fr. 44'388.62 sont adoptés à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2006

M. Jean-Denis Chavillaz : le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure à la page 50 de l'information communale. A noter que l'ensemble des montants investis en 2006 l'ont été avec les capitaux disponibles, c'est-à-dire sans avoir recours à l'emprunt. Il s'agit concrètement d'approuver d'une part, les différents investissements qui ont été terminés durant l'exercice 2006 et de boucler ainsi définitivement les crédits y relatifs et d'autre part, les comptes d'investissements 2006 dans leur ensemble. Nous allons procéder objet par objet.

❖ **Ecole - cour de récréation, place de jeu engazonnée** : crédit voté : Fr. 45'000.-, crédit utilisé : Fr. 43'770.95, différence : ./ Fr. 1'229.05 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour l'aménagement de la cour de récréation de l'école par la création d'un terrain de jeu engazonné, bouclant avec une économie de charges de Fr. 1'229.05 est accepté à l'unanimité.

❖ **Réfection route communale, secteur IAG** : crédit voté Fr. 60'000.-, crédit utilisé : Fr. 61'397.25, différence : + Fr. 1'397.25 d'excédent.

Au vote à main levée, l'investissement pour la réfection de la route, secteur IAG, bouclant avec un excédent de charges de Fr. 1'397.25 est accepté à l'unanimité.

❖ **Aménagement abri bus et place containers, quartier La Clé** : crédit voté Fr. 41'000.-, crédit utilisé Fr. 40'113.45, différence ./ Fr. 886.55 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour l'aménagement d'un abri bus et place pour containers dans le quartier La Clé, secteur Ecuwillens, bouclant avec une économie de Fr. 886.55 est accepté à l'unanimité.

❖ **Défense incendie PAD La Comba (2000)** : crédit voté Fr. 45'000.-, crédit utilisé Fr. 40'190.85, différence : ./ Fr. 4'809.15 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour la défense incendie du PAD La Comba, secteur Posieux, bouclant avec une économie de Fr. 4'809.15 est accepté à l'unanimité.

❖ **Nouvelle salle communale à Ecuwillens, crédit d'étude** : crédit voté Fr. 65'000.-, crédit utilisé Fr. 66'944.00, différence + Fr. 1'944.00 d'excédent. Pour être juste, il faut dire que nous avons reçu une subvention cantonale de Fr. 2'000.- pour l'étude du chauffage à distance. C'est donc à Fr. 56.00 près, le montant voté.

Au vote à main levée, l'investissement pour le crédit d'étude de la nouvelle salle communale à Ecuwillens bouclant avec un excédent de charge de Fr. 1'944.00 est accepté à l'unanimité.

M. Jean-Denis Chavallaz : je donne maintenant la parole à la commission financière.

M. Bernard Perritaz : les opérations comptables relatives aux comptes des investissements sont correctes. Il y a lieu de préciser que les investissements effectués en 2006 sous diverses positions, en fait celles qui n'ont pas de chiffres dans la colonne budget 2006, correspondent à des budgets d'investissements votés au cours des années 1999 à 2005.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes des investissements 2006 qui se soldent par un excédent de Fr. 387'272.30.

M. Jean-Denis Chavallaz : à l'issue de ce rapport, y a-t-il des questions ? Cela ne semble pas être le cas et il s'agit maintenant d'approuver les comptes des investissements dans leur globalité.

Au vote à main levée, les comptes des investissements 2006 bouclant avec un excédent de charges de Fr. 387'272.30 sont acceptés à l'unanimité.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Aménagement d'un local pour bancomat

M. Jean-Denis Chavillaz : consécutivement à la fermeture des locaux de la banque Raiffeisen à Ecuwillens et en raison de l'accroissement constant et significatif de la population de la commune de Hauterive (FR), le Conseil communal a étudié la possibilité d'offrir un nouveau service bancaire. Pour qu'un bancomat puisse être mis en service, le Conseil communal devait proposer à la banque intéressée un emplacement à proximité immédiat de l'axe Fribourg-Bulle, condition de base.

Le Conseil communal, après divers entretiens avec la banque en question, envisage de construire et d'aménager le local pouvant accueillir le bancomat à la Rte de Fribourg 77 à Posieux. Il serait construit dans la niche de descente en sous-sol, à gauche du bâtiment, derrière l'actuel pilier public.

La construction et l'aménagement de base sont à la charge de la commune alors que les travaux d'équipements (appareil de distribution, sécurité, aménagement intérieur, enseignes, etc.) sont à la charge de la banque. Les investissements de la banque s'élèvent à Fr. 91'000.00 environ. Un contrat de 5 ans lierait la banque Raiffeisen à la commune, garantissant l'exploitation de ce bancomat durant cette durée, même si le seuil de rentabilité pour la banque ne devait pas être atteint. Les calculs effectués par la banque, dans ce domaine, ont démontré que l'on est à la limite inférieure de ce seuil de rentabilité qui se situe à 2400 prélèvements par mois.

Financement de l'investissement de Fr. 65'000.00 par le prélèvement sur le fond de réserve des immeubles communaux, dont le montant se monte, après comptabilisation du résultat 2006, à Fr. 144'408.50.

Je donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Bernard Perritaz : la commission financière conteste la mise à disposition du fonds de rénovation des immeubles pour cet investissement, car ce fonds doit être exclusivement utilisé pour des dépenses liées à la rénovation et l'entretien des immeubles. De plus, le fonds de réserve sur l'immeuble s'élevait au 31 décembre 2006, selon les chiffres au bilan, à Fr. 47'802.50, lequel ne serait donc pas suffisant pour financer ces travaux. Cet investissement n'est pas inscrit dans le plan de législature. Par ailleurs, la commission financière considère qu'il n'est pas du ressort de la commune de financer des installations servant à une exploitation commerciale privée.

La commission financière préavis négativement l'investissement de Fr. 65'000.00 pour cet objet.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci à M. le Président. Nous avons eu l'occasion d'en discuter lors de la réunion avec la commission financière. Les arguments qui ont été cités par la commission financière nous les connaissons, nous pouvons tout à fait non pas les défendre mais les accepter puisqu'ils sont également fondés. Maintenant, l'objectif du Conseil communal est de soumettre aux utilisateurs de ces infrastructures, la demande existe, cette proposition et c'est l'assemblée en fin de compte qui décidera de l'utilité ou non de ce bancomat.

M. André Galley, Ecuwillens : il y a un chiffre que vous avez annoncé qui m'apparaît assez étonnant, c'est celui de 2400 prélèvements par mois. Est-ce bien exact ?

M. Jean-Denis Chavillaz : je confirme le chiffre qui nous a été donné par le directeur de la banque en question, à savoir 2400 prélèvements par mois. Pour exemple, le

bancomat d'Avry Centre qui ne s'appuie pas sur un bâtiment ou une infrastructure existante n'arrive pas à ce chiffre. Pour toutes ces questions techniques, nous avons dans l'assemblée un membre du Conseil d'administration de la banque Raiffeisen, M. Roger Galley, qui peut vous confirmer ces chiffres.

M. Roger Galley, Ecuwillens : ce chiffre de 2400 est le minimum pour que ce soit rentable mais automatiquement, chaque bancomat posé, déjà 6 dans la région, au début ils n'atteignent pas cette rentabilité mais cela augmente assez rapidement. Cette rentabilité est demandée par rapport à l'investissement de la banque, l'appareil coûte environ Fr. 74'000.00 et nous devons encore compter avec les intérêts des capitaux, les charges, etc. ce qui représente environ Fr. 30'000.00. Nous avons décidé de prolonger jusqu'à 5 ans le délai pour juger de la rentabilité de l'appareil. Il faut préciser que pour le commerce, le restaurant à côté, c'est un plus et l'emplacement choisi sur le trajet de la route cantonale, nous pensons que c'est un projet viable. J'ai également été abordé par de nombreux citoyens de la commune, je ne sais pas si le jeu en vaut la chandelle autant pour la banque que pour la commune.

M. André Galley, Ecuwillens : je reviens sur ce chiffre de 2400 par mois qui serait le seuil de rentabilité. Si je me souviens bien de l'époque lointaine où j'étais à l'école, cela représente 80 prélèvements par jour. Cela m'apparaît un peu beaucoup, surtout à cause de la proximité de la poste. D'autre part, il y a autre chose qui m'inquiète beaucoup, c'est la position du bancomat par rapport à la sécurité et les agressions. Je précise que je ne souhaite pas que cela arrive mais je ne souhaite pas non plus voir figurer la commune de Hauterive (FR) dans la rubrique des faits divers des journaux.

M. Michel Mauroux, Posieux : pour répondre à M. André Galley, il est vrai qu'à la poste, malgré une forte fréquentation, on arrive de loin pas aux 80 prélèvements par jour. Par contre, j'aimerais abonder dans le sens de la commission financière. Il serait louable d'avoir un distributeur de billets sur notre territoire, même moi à la poste j'ai beaucoup de demandes, mais je trouve regrettable que ce soit la commune qui doive investir pour l'obtenir.

Mme Jeanne Gaillard, Ecuwillens : ce que je crains le plus, c'est l'accès à ce bancomat. Si j'ai bien compris, il est situé au fond des escaliers ?

M. Jean-Denis Chavillaz : il est de plein pied en façade.

M. Robert Menoud, Posieux : je crois qu'un bancomat ne serait pas indispensable mais presque, pour les personnes qui ne peuvent plus conduire et qui n'ont pas la possibilité de se déplacer jusqu'à Villars-sur-Glâne. Ce serait un grand avantage pour les personnes qui arrivent sur l'âge.

M. Jacques Magnin, Ecuwillens : je n'ai pas l'impression que le bancomat à côté du Mac Donald à Avry ou à Granges-Paccot vaut Fr. 65'000.00. Ne serait-il pas envisageable de poser une cabine le long de la route cantonale et qui serait un investissement bien moindre que d'occuper un local qui est tout de même un peu caché.

M. Jean-Denis Chavillaz : je tiens à préciser qu'il sera signalé et qu'il ne sera pas nécessaire d'errer autour du bâtiment pour le trouver. Maintenant, il est vrai que les Fr. 65'000.00 ont été calculés sur la base de devis estimatif que nous avons demandé aux entreprises. Au moment de la mise sous presse de notre bulletin d'information, nous avons reçu une offre, précisément pour la porte, qui laisse apparaître une différence de Fr. 7'000.- environ. Je relative donc ce montant de Fr. 65'000.00 puisqu'on serait plus près de Fr. 58'000.00. Mais il ne faut pas oublier que ce n'est pas seulement une dalle mais bien toute l'infrastructure qu'il faut réaliser avec des normes de sécurité bien précises.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : je pense qu'il est vraiment nécessaire d'avoir un bancomat dans la commune. Par contre, j'abonde dans le sens du préavis de la commission financière. Ce n'est pas à la commune d'engager des frais pour des banques qui font des milliards de bénéfice, déjà qu'elle nous a retiré notre service bancaire à Ecuwillens et maintenant pour remettre un service, c'est nous qui devons payer. Je trouve ce procédé parfaitement inadmissible.

M. Roger Galley, Ecuwillens : pour répondre à Maurice, je pense que la banque investit également un grand montant et pour répondre à M. Magnin, les cabines sont encore nettement plus chères. Pour des questions d'investissement et de sécurité, on préfère le poser dans un bâtiment et pour information les frais de fonctionnement sont de Fr. 51'000.00 par année. Pour ce qui est de la fermeture du guichet d'Ecuwillens, il était encore moins sécurisé que le bancomat que nous envisageons de poser à Posieux. C'est un choix.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : je voudrais poser une question à M. Roger Galley. Le bancomat d'Avry, est-ce la commune d'Avry-sur-Matran qui l'a payé ?

M. Roger Galley, Ecuwillens : non parce qu'il est dans un local privé à l'extérieur.

M. Michel Mauroux, Posieux : je suis le postier du village, il y a encore une poste dans cette commune et si nous voulons la garder, il faut l'utiliser. A la poste, nous avons pratiquement tous les services financiers d'une banque.

M. Marcel Galley, Ecuwillens : si nous faisons cet investissement et que dans 5 ans le seuil de rentabilité n'est pas atteint, ce sera fini et elle l'enlèvera.

M. Jean-Denis Chavillaz : effectivement nous avons un contrat de 5 ans. Si la banque en question estime que la rentabilité n'est pas suffisante, elle peut démonter l'appareil. C'est un risque mais je vous rappelle que le magasin de Posieux a eu besoin un moment donné d'un sérieux coup de pouce de la commune pour tourner et la même question qu'aujourd'hui s'est posée, à savoir est-ce que nous voulons cette infrastructure et sommes-nous d'accord de payer pour la garder ? Je précise encore qu'aucune banque ne s'est présentée à ce jour pour nous proposer la pose d'un bancomat. C'est bien nous qui avons pris contact avec la banque Raiffeisen.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : avez-vous abordé d'autres banques ?

M. Jean-Denis Chavillaz : non.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : pour compléter toutes ces remarques, je crois que l'on est en train de poser un faux problème ou un faux besoin. Avant il y avait le guichet de la Raiffeisen. C'était vraiment un guichet de contact avec des clients qui était important principalement pour les personnes d'un certain âge. Aujourd'hui on pousse pour un besoin qui est un bancomat. Je crois que ces personnes n'ont pas pris le pli d'utiliser les cartes de crédit. Je pense que pour elles, c'est plus facile de s'adresser au guichet de la poste. Ce que vous n'avez pas réalisé, c'est au niveau de la circulation. Même pour 300 ou 400 prélèvements par jour ce qui est je pense le maximum, le parcage des véhicules posera inévitablement des problèmes. En ce qui concerne le paiement des factures soit au magasin soit au restaurant, c'est un faux problème étant donné qu'aujourd'hui tout se paie par carte de crédit à partir de Fr. 20.00 déjà. Je ne vois pas le vrai besoin d'un bancomat. Pour en revenir à la remarque de la commission financière, je maintiens que la réserve des immeubles n'est pas faite pour ce genre d'investissement.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : on parle de Fr. 65'000.00 alors que nous avons des investissements complémentaires de presque 850'000.00. Loin de moi de dire de jeter l'argent par la fenêtre mais ce bancomat va aussi contribuer à une certaine synergie entre le magasin, la poste et le restaurant. De plus, un élément pour moi très important, ce sont

les jeunes qui n'ont pas toujours les moyens de locomotion et qui doivent se déplacer soit à Rossens, à Farvagny ou à Fribourg pour retirer un peu d'argent avec les risques que cela comporte. Je soutiens donc la proposition du Conseil communal.

La parole n'est pas demandée.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous avons entendu différents aspects de ce problème. Il appartient maintenant à chacun, dans son âme et conscience, de mesurer le pour et le contre et de prendre la décision qui s'impose.

Au vote à main levée, l'investissement relatif à l'aménagement d'un local pour la pose d'un bancomat à la route de Fribourg 77 à Posieux, pour un montant de Fr. 65'000.00 financé par le biais d'un prélèvement sur le fond de réserve des bâtiments communaux est refusé à la majorité (24 oui, 27 non, 8 abstentions).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : extension du chauffage à distance, rte de l'Ecole à Posieux

M. Jean-Denis Chavillaz : il s'agit, avec ce projet, de raccorder de nouveaux immeubles à la chaudière à bois existante de l'école de Posieux. Celle-ci avait été surdimensionnée lors de la construction de l'école en 2001 pour précisément permettre de futurs raccordements. Des contacts ont été pris avec les propriétaires/promoteurs de l'immeuble existant et des immeubles en construction à la rte de l'Ecole. Sur la base d'une étude de l'ingénieur mandaté, ceux-ci se sont déclarés intéressés par l'offre que leur soumettait la commune. Concrètement, la commune fournit de l'énergie de chauffage pour les immeubles en question alors que les propriétaires concernés ont le statut de client de la commune. En tant que tels, ils achètent l'énergie au prix de 15 centimes le KW/h. Dans la foulée, l'actuelle chaudière de la halle de gymnastique sera mise hors service pour raison d'âge. Une nouvelle chaudière à mazout servant d'appoint, sera installée dans les locaux de chauffage de l'école. Par principe, on utilise toujours deux chaudières à alimentation différente, parce que la chaudière à bois doit fonctionner soit à fond ou pas du tout. Pour les saisons intermédiaires, nous utilisons l'appoint qui peut être sous forme de mazout ou de gaz. Déduction faite des taxes de raccordement des propriétaires concernés, le coût de cet investissement s'élève à Fr. 100'000.00 pour la commune.

Avant de passer à la discussion de cet objet, je cède la parole à la commission financière.

M. Bernard Perritaz : montant total de l'investissement Fr. 200'000.00, moins les taxes de raccordements des propriétaires Fr. 100'000.00, investissement net de la commune Fr. 100'000.00. La commission financière invite le Conseil communal à contrôler le droit éventuel à des subventions cantonales.

La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 200'000.00 pour cet objet financé en partie par un emprunt bancaire et en partie par les propriétaires.

La discussion est ouverte.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : est-ce que l'on ne pourrait pas s'imaginer pour le service d'été d'avoir une chaudière à bois plus petite que celle pour le service d'hiver de manière à éviter le recours au mazout sachant ce qui nous attend dans l'avenir ? Ou alors une autre énergie renouvelable comme des panneaux solaires à eau chaude sur le toit. Avez-vous réfléchi à ces solutions ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : oui on y a réfléchi. On sait qu'il faut deux sources d'alimentation différente pour ce genre de chauffage. Concernant le chauffage solaire d'appoint, nous ne l'avons pas examiné parce que nous l'avons écarté d'entrée pour des raisons de coût et d'efficacité. On n'arrive pas à fournir la puissance de chauffage nécessaire avec du solaire.

M. Patrick Clément, Posieux : selon vos dires, le chauffage à bois actuel est surdimensionné, que faites-vous avec le surplus d'énergie ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : on est simplement dans une courbe de rentabilité moindre de cette chaudière, soit en dessous des capacités de la chaudière.

M. Charles Rolle, Posieux : actuellement la chaudière à bois de l'école fournit à peu près 40% de sa production d'énergie avec une réserve de 60%. La chaudière à mazout d'appoint produit actuellement environ 15% à 20%, mais elle servira également en cas de fortes baisses de température.

M. Patrick Clément, Posieux : cela veut dire que pour le moment la chaudière à bois ne fonctionne pas à plein régime ?

M. Charles Rolle : non elle utilise entre 40 et 50% de sa puissance au maximum. Malgré un fonctionnement à 40%, les résultats du SEN sont conformes aux normes de l'OPAIR. Le but de ce projet est d'augmenter le rendement de la chaudière à bois pour arriver à 100%.

M. Jean-Denis Chavaillaz : on veut obtenir un meilleur rendement et une meilleure utilisation de la source d'énergie.

M. Jacques Magnin, Ecuwillens : il semble que l'on puisse régler le débit du volume et la compensation aussi avec le gaz qui n'est pas forcément beaucoup plus cher mais qui est écologique.

M. Jean-Denis Chavaillaz : pour le gaz, nous avons pris contact avec la société Frigaz qui s'occupe du réseau gaz. C'est une solution qui nous semblait intéressante, non pas le système mais le raccordement au réseau. Frigaz est intéressée à se développer dans ce secteur. J'ai reçu confirmation que l'on pourrait compter sur le développement du réseau gaz à moyen terme, soit 5 à 8 ans, dans notre direction respectivement dans celle de Farvagny. Ce laps de temps ne répond pas à nos besoins et encore moins aux propriétaires concernés qui attendent une réponse pour choisir leur système de chauffage.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : sur quelle base avez-vous calculé la vente du KW/h ? Parce que si je fais l'analogie avec la chaudière à bois de la nouvelle salle communale à Ecuwillens, ce n'est pas 15 centimes que vous facturerez au client la paroisse mais 22 centimes. 2^{ème} question : vu l'effet démographique de la commune, si un jour on doit agrandir l'école, y a-t-il la réserve nécessaire pour cet agrandissement ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : en ce qui concerne le prix du KW/h, nous avons mandaté un ingénieur en l'occurrence M. Chappuis qui a pris en considération le coût de l'installation actuelle, moins une diminution due à l'investissement et enfin les frais de réalisation de l'infrastructure de distribution. Compte tenu des consommations d'énergie facturées au KW/h précis mais sur une estimation basée sur une expérience certaine, on arrivait finalement à un prix de négociation de 15 centimes le KW/h. Le prix de revient est

de l'ordre de 10 centimes auquel il faut ajouter 3 centimes pour un fond de renouvellement et un amortissement complémentaire, dans l'optique d'un agrandissement possible. On aurait ainsi une certaine réserve.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : est-ce qu'il existe une éventualité que l'immeuble rte de l'Ecole 9-11 demande un raccordement ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : il dispose d'une installation d'une quinzaine d'années. Pour l'instant il est intéressé à maintenir son installation pour l'amortir complètement. Mais rien ne s'oppose, compte tenu de la topographie de ce secteur, dans le futur de le raccorder.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : je reviens sur le système solaire. Je pense qu'aujourd'hui, quant on prévoit un investissement important, on ne peut pas se permettre de négliger cette solution. Il faut également savoir que pour des chauffe-eau solaires il existe des subventions cantonales. Je propose à l'assemblée d'accepter l'extension du chauffage à distance sur le principe mais par contre de demander au Conseil communal de faire une étude avec la variante d'une installation de chauffage solaire chauffe-eau d'appoint et de nous la représenter à une prochaine assemblée communale. Je propose donc de couper la décision en deux : oui sur le principe mais avec une étude complémentaire pour réfléchir au bon système de chauffage. Vous avez bien dit que la chaudière à mazout c'est pour l'hiver et c'est en hiver que l'on peut aussi obtenir du chauffage solaire.

M. Jean-Denis Chavaillaz : on tiendra bien sûr compte de cette proposition mais nous sommes un peu coincés par le temps, en ce sens que si nous disons non aujourd'hui à la réalisation, il est clair que les immeubles en construction ne pourront pas attendre l'étude complémentaire. Ce serait alors deux clients que nous perdrons. Je tiens encore à préciser que la commune de Hauterive (FR) fait quant même un effort considérable pour utiliser d'autres énergies que le mazout pour chauffer ses bâtiments.

M. Charles Rolle, Posieux : je souhaite rajouter qu'actuellement à l'école et à la salle de gym, le KW/h consommé est le bois pour 85%. Ce qui veut dire que nous avons 15% de mazout pendant les 6 mois d'arrêt de la chaudière à bois. Avec l'agrandissement, ce n'est pas 6 mois d'arrêt de la chaudière à bois mais peut être 7 ou 8 mois ce qui veut dire que l'on abaissera encore le pourcentage de la chaudière à mazout. C'est un bon projet.

M. Robert Menoud, Posieux : peut-on étendre la conduite jusque chez le privé ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : tout est possible mais pas dans le projet actuel présenté ce soir. Il y a un problème pour une voire deux villas privés, le coût est beaucoup plus cher.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : le prix est-il négocié en fonction du prix du mazout à l'avenir ou est-il stable et pour combien de temps ? Je trouve que ce projet s'inscrit parfaitement dans la philosophie de base de l'extension de mieux occuper cette chaudière à bois et de la rentabiliser.

M. Jean-Denis Chavaillaz : le projet du contrat prévoit une indexation du prix du KW/h à l'indice du coût de la vie et non pas au prix du mazout.

La parole n'est plus demandée. Nous allons passer au vote en donnant la priorité à la proposition du Conseil. Si celle-ci est acceptée, à la majorité, nous ne voterons pas la proposition de M. Maurice Clerc.

Au vote à main levée, l'investissement relatif à l'extension du chauffage à distance à la rte de l'Ecole à Posieux, pour un montant de Fr. 200'000.00, financé par le biais des taxes de raccordement des propriétaires et, pour le solde de Fr. 100'000.00 par un emprunt bancaire, est accepté à la majorité (53 oui, 6 abstentions).

M. Jean-Denis Chavallaz : la majorité étant atteinte, le projet est accepté et nous allons pouvoir donner le feu vert à sa réalisation. Je vous en remercie.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : collecteur en séparatif, rte de l'Ecole à Posieux

M. Jean-Denis Chavallaz : dans le cadre de l'application concrète des résultats du PGEE (plan général de l'évacuation des eaux) et pour préserver la capacité de traitement de notre station d'épuration, il s'agit de procéder à la mise en séparatif de certains secteurs de la commune. Cette opération se fera par étapes successives, en fonction des possibilités financières et des opportunités qui se présentent. Je cède la parole à M. Dominique Zamofing pour vous présenter ce projet.

M. Dominique Zamofing : la construction des immeubles de la rte de l'Ecole ont démarré et nous souhaitons profiter de cette occasion pour construire un nouveau collecteur des eaux usées en bordure de la route depuis la route de Matran jusqu'à la déchetterie. Une deuxième étape est prévue depuis la déchetterie jusqu'à la halle de gym.

Rapport de la commission financière, M. Bernard Perritaz : montant de l'investissement Fr. 110'000.00. Financement par emprunt bancaire Fr. 110'000.00.

La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 110'000.00 pour cet objet.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, l'investissement relatif au collecteur en séparatif à la route de l'Ecole à Posieux pour un montant de Fr. 110'000.00, financé par un emprunt bancaire, est accepté à l'unanimité.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : organe de révision externe – proposition de désignation et approbation

M. Jean-Denis Chavallaz : il s'agit d'une exigence légale introduite par la nouvelle loi sur les communes. A la base, quelques irrégularités commises dans certaines communes. La loi nous impose d'appliquer ce nouveau système de contrôle, pour la première fois, lors des comptes 2007. Les frais financiers sont à la charge de la commune. Le Conseil communal n'est pas l'autorité qui présente et propose, pour des raisons évidentes, mais c'est le rôle de la commission financière. Je cède donc la parole à son président.

M. Bernard Perritaz : comme vous l'aurez compris, il ne s'agit pas de donner moins de travail à la commission financière, le but principal est bien sécuritaire, conséquence aux manquements dans certaines communes. Conformément aux modifications de la loi sur les communes, notre commune doit se doter d'un organe de révision externe. Il appartient à la commission financière de proposer à l'assemblée communale un organe de révision. Un

appel d'offres a été effectué pour trouver un réviseur spécialement qualifié, avec expérience en matière de révision des comptes des communes ou d'associations de communes, indépendant des organes communaux et disponible au mois de février. Le mandat sera confié pour une durée de trois ans, rémunéré sur une base forfaitaire d'honoraires fixes. A cela peut s'ajouter d'éventuel honoraire pour des mandats complémentaires à la révision. Sur onze appels d'offres, huit réponses ont été reçues dont deux négatives. Parmi les six candidats restants, un n'a pas confirmé son indépendance. Le solde restant propose leur service pour un montant d'honoraire fixe oscillant entre Fr. 5'500.00 et Fr. 18'000.00. A prestations équivalentes, le choix porte sur l'offre la meilleure marché. C'est ainsi que la commission financière propose à l'assemblée communale de nommer la fiduciaire SOREFISA SA à Fribourg. Le responsable du mandat est M. Dominique Seydoux, expert comptable diplômé, lequel dirige depuis plusieurs années la révision de comptes communaux. Le montant d'honoraire forfaitaire se monte à Fr. 5'500.00 TVA comprise par année, montant fixe pour une durée de trois ans.

La commission financière propose à l'assemblée communale de nommer SOREFISA SA, à Fribourg en tant que réviseur externe des comptes de la commune pour les années 2007, 2008 et 2009.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : les montants annoncés passent du simple au triple, c'est assez étonnant. Est-ce que la fiduciaire proposée à l'assemblée est habituée à réviser les comptes communaux et si oui de quelles communes s'occupe-t-elle déjà ?

M. Bernard Perritaz : les offres reçues varient entre Fr. 7'000.00 et Fr. 8'000.00. Seule un organe proposait Fr. 18'000.00 et il était bien trop haut. La fiduciaire SOREFISA SA a une expérience avec une commune voisine avec la taille et le volume financier proche de la nôtre, c'est la commune de Corminboeuf. Ces références sont très bonnes et la commune de Corminboeuf va certainement renouveler son contrat.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, la proposition de nomination de la fiduciaire SOREFISA SA à Fribourg en qualité d'organe de révision externe pour les comptes des années 2007, 2008 et 2009, est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Denis Chavallaz : je remercie la commission financière qui a fait un travail considérable et très précis pour être sûr de tomber sur la bonne fiduciaire.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : divers

- ***Vente d'immeubles :*** un premier immeuble a été vendu. Il s'agit de celui de la rte des Condémines 2, anciennement l'administration communale d'Ecuvillens. Il a été stipulé la semaine dernière pour un montant de Fr. 800'000.00 à M. Gassner qui a repris l'ensemble des contrats de location, conditions émises dans le contrat de vente. Pour information, nous sommes en négociation avec la même personne et un de ses collègues pré-retraité pour la vente de l'immeuble rte du Village 2. Affaire à suivre.

- **Saga du restaurant à Ecuwillens** : nous sommes en train de concrétiser le contrat de location et je vous informe qu'à partir du 1^{er} mai prochain, le restaurant sera à nouveau ouvert. Je ne peux vous en dire plus car nous n'avons pas encore reçu le contrat signé, le futur tenancier étant à l'étranger. Par contre, nous avons reçu la confirmation de la banque de l'ouverture d'un compte bloqué pour la garantie des loyers (6 mois soit Fr. 12'000.00). La population sera informée des coordonnées du nouveau tenancier qui soit dit en passant a fait très bonne impression.

Je donne maintenant la parole aux citoyens.

M. Roger Galley, Ecuwillens : pour continuer avec la saga du restaurant, j'ai été étonné de lire dans le billet du syndic que vous n'aviez pas eu d'amateur pour l'achat du restaurant. Si j'ai bonne mémoire, on s'est rencontré une ou deux fois Michel Galley et moi pour en discuter.

M. Jean-Denis Chavillaz : je maintiens qu'il n'y a pas eu d'amateur du tout. On s'est effectivement réuni parce que vous étiez inquiets de l'avenir de ce restaurant mais à aucun moment vous n'avez formulé une proposition d'achat. On a tourné autour du pot mais aucun prix n'a été articulé.

M. Roger Galley, Ecuwillens : je ne suis pas d'accord et il faut dire les choses comme elles sont. Vous avez pris contact avec un notaire pour discuter des modalités concernant les places de parc, l'abornement et c'est le notaire qui vous a déconseillé de vendre ce bâtiment.

M. Jean-Denis Chavillaz : en toute franchise, je n'ai pas senti un réel intérêt concret d'achat.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : si je fais le compte, une garantie de 12'000.00 pour 6 mois, représente un loyer annuel de Fr. 24'000.00. Vous avez donc revu à la baisse la location de cet établissement.

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est effectivement Fr. 24'000.00 de loyer annuel plus les charges qu'il doit assumer (chauffage, électricité, etc.). Le dernier loyer était de Fr. 28'000.00 mais il recevait une rétrocession de la commune de Fr. 3'000.00 pour l'utilisation des locaux des sociétés en sous-sol. Dans le nouveau contrat cette clause n'existe plus. Le loyer a donc baissé de Fr. 1'000.00.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : j'ai encore une question concernant la vente d'immeuble, les toilettes publiques sont également vendues ?

M. Jean-Denis Chavillaz : elles font parties du bâtiment et sont donc également vendues. Je rappelle que nous construirons des toilettes dans ce restaurant lorsque cette salle sera démolie, de plein pied donc également accessibles aux personnes handicapées.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : j'aimerais bien qu'une explication soit donnée à l'assemblée concernant la saga du restaurant afin de mettre un terme aux bruits de bistro. Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles le restaurant n'a pas été vendu.

M. Jean-Denis Chavillaz : d'abord il n'y avait pas d'offre concrète pour offrir Fr. 300'000.00 minimum et suite à la discussion avec le notaire, nous avons revu le montant à la hausse. Ensuite, la situation particulière du restaurant, son implantation dans une zone d'intérêt public, en cas de vente on devrait sortir le bâtiment de cette zone, puisqu'il deviendrait privé et cela nous empêchait de prévoir de futurs développements dans cette région, particulièrement l'aménagement de la place du village. Nous aurions dû créer une servitude.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : on parle de l'augmentation des habitants ce qui suppose que l'école sera bientôt trop petite. A partir de quand devons-nous envisager la construction d'une nouvelle école ?

Mme Agnès Limat : j'ai cette semaine effectué des calculs relatifs à l'effectif provisoire des élèves jusqu'en 2012. Il s'avère que dans les 4 prochaines années on va vers une ouverture de classe mais par la suite on va vers une diminution par rapport aux chiffres d'aujourd'hui. Il faut savoir que la construction de villas amène actuellement des enfants dans notre école mais dans 10 ans, ces enfants seront au CO ou en apprentissage. Autrement dit, avec l'aménagement des deux salles actuelles, on couvre nos besoins pour un certain nombre d'années.

Mme Jeanne Gaillard, Ecuwillens : je serais très heureuse de savoir où se trouvent les toilettes publiques ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : effectivement elles ne sont pas indiquées mais elles sont en dessous de l'entrée principale du bâtiment. C'était une solution pour les personnes handicapées qui venaient au restaurant (l'accès des WC étant en sous-sol avec pour seule issue des escaliers) et la clé était d'ailleurs à disposition au restaurant.

M. Jean-Marie Aebischer : coup de balai, information. Le Conseil communal a décidé d'organiser une journée « coup de balai » qui se déroulera le vendredi 11 mai et le samedi 12 mai 2007 dans le bois de Châtillon. C'est une journée qui s'organise au niveau suisse et en suisse romande, une centaine de communes sont inscrites. On vous propose de nettoyer les détritiques du bois de Châtillon. La journée commence à 09h00, on partagera un pique-nique en milieu de journée et un concours pour les enfants sera organisé avec un prix pour chacun. Un tout ménage vous sera envoyé prochainement avec les détails mais réservez déjà ces deux dates pour le bien de nos forêts. Merci.

M. Jean-Denis Chavaillaz : j'espère que cet appel aura un écho favorable. Les écoles seront également intégrées à ce projet.

La parole n'est plus demandée.

M. Jean-Denis Chavaillaz : nous sommes arrivés au terme de cette assemblée des comptes qui me permet de souligner, comme cela a été fait par la commission financière, l'excellent travail de l'équipe de l'administration communale et plus particulièrement à Mmes Annelise Chavaillaz, notre trésorière et Corinne Terreaux, notre secrétaire communale adjointe et perceptrice d'impôts. J'englobe tout le personnel et force est de constater que dans ce domaine, cela marche plutôt bien dans la commune. Je tiens à vous remercier de votre participation. Nous nous invitons à partager une soupe de chalet et je remercie d'ores et déjà les 3 charmantes jeunes filles qui nous serviront cette agape. Je vous souhaite un bon appétit et une bonne soirée.

La séance est levée à 22.05 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Nicole Chavaillaz

Le Syndic :

Jean-Denis Chavaillaz